

Bruxelles, le 2 octobre 2026
(OR. en)

13939/26

**Dossier interinstitutionnel:
2026/0221 (NLE)**

**ACP 89
WTO 110
RELEX 1266
COAFR 298**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	12340/26 + ADD 1
Objet:	Décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du comité "Commerce et développement" établi par l'accord de partenariat économique entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et les États de l'APE CDAA, d'autre part, relative au remplacement de la liste d'arbitres - Adoption

1. Le 6 août 2026, la Commission a présenté au Conseil une proposition de décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du comité "Commerce et développement" établi par l'accord de partenariat économique entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et les États de l'APE CDAA, d'autre part, pour ce qui est du remplacement de la liste de personnes prêtes et aptes à faire office d'arbitres.
2. Le groupe "ACP" a examiné la proposition de décision du Conseil susmentionnée et a marqué son accord sur le texte du projet de décision du Conseil le 22 septembre 2026.

3. Le Comité des représentants permanents est dès lors invité à recommander que le Conseil:
- adopte le projet de décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du comité "Commerce et développement" établi par l'accord de partenariat économique entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et les États de l'APE CDAA, d'autre part, relative au remplacement de la liste d'arbitres, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document ST 13518/26 + ADD 1;
 - fasse publier la décision du Conseil au Journal officiel;
 - fasse publier la décision du comité APE, une fois adoptée, au Journal officiel;
 - informe le Parlement européen de l'adoption de la décision du Conseil.
-